

AVIS DE SANTÉ PUBLIQUE

PERTINENCE DE LIMITER LES ENTRÉES DANS L'EST ET LE NORD DE LA PROVINCE

RÉGIONS CIBLÉES

Les directeurs de santé publique des régions administratives de l'est et du nord de la province suivent de très près la situation épidémiologique au Québec. Alors qu'il y en encore quelques jours, la majorité des personnes atteintes de la COVID-19 étaient en lien avec une histoire de voyage international, la situation a évolué dans le sud du Québec vers plusieurs générations de transmission communautaire. Les régions du Bas-Saint-Laurent, du Saguenay Lac-Saint-Jean, de l'Abitibi-Témiscamingue, de la Côte-Nord, du Nord-du-Québec, Eeyou-Istchee et du Nunavik ont pour l'instant très peu de personnes atteintes du virus et n'ont pas atteint 3 générations de transmission.

La situation géographique des régions de l'est et du nord de la province est caractérisée par des points d'entrée limités. Les seules voies d'entrée dans la région sont en général une route principale, un traversier ou les vols aériens. Ces régions comptent plusieurs villages isolés et petits dispensaires de soin ayant des infrastructures très limitées. La population y est en général plus âgée que la moyenne québécoise et compte aussi des communautés autochtones où la transmission rapide de maladies infectieuses s'est déjà manifestée dans plusieurs autres types d'éclosions (SARM C, TB, etc) dans le passé. Les régions rurales et éloignées ont davantage de diabète, tabagisme, hypertension et maladies chroniques que les régions urbaines, ce qui rend la population vulnérable au COVID-19.

RÉPARTITION DES CAS AU QUÉBEC ET ÉPIDÉMIOLOGIE

Régions	Nombre de cas confirmés, en date du 27 mars, 13 h
01 - Bas-Saint-Laurent	7
02 - Saguenay – Lac-Saint-Jean	16
03 - Capitale-Nationale	106
04 - Mauricie-et-Centre-du-Québec	69
05 - Estrie	227
06 - Montréal	971
07 - Outaouais	18
08 - Abitibi-Témiscamingue	18
09 - Côte-Nord	6
10 - Nord-du-Québec	1
11 - Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	7
12 - Chaudière-Appalaches	73
13 - Laval	130
14 - Lanaudière	97
15 - Laurentides	81

Régions	Nombre de cas confirmés, en date du 27 mars, 13 h
16 - Montérégie	193
17 - Nunavik	0
18 - Terres-Cries-de-la-Baie-James	1
Total	2 021

(Source : Directions de santé publique du Québec, compilation par l'INSPQ, 26 mars 2020, 21 h)

L'ensemble des cas (56) des régions de l'est et du nord de la province représentent seulement 2.8 % des personnes atteintes au Québec. Il est fort probable qu'au moment où la majorité du Québec sera en transmission communautaire (une 2^e étape), la Côte-Nord sera encore à une première étape (enquêter les cas isolés et recherche de contacts).

ÉTAT DE SITUATION SUR LES RESTRICTIONS AUX POINTS D'ENTRÉE (COVID-19)

Plusieurs communautés autochtones bien consciente du risque de transmission rapide en lien avec les échanges (déplacements des individus) et le logement (plusieurs individus par logement) ont déjà fermé leurs frontières. Quelques exemples et positions ci-dessous :

OPITCIWAN (mercredi 25 mars 2020)

Le Conseil des Atikamekw d'Opitciwan décrète des mesures d'urgence et interdit l'accès à la communauté jusqu'au 13 avril. Les résidents ne pourront, non plus, sortir de la réserve. La mesure, adoptée par voie de résolution, a pour but d'éviter que la COVID-19 ne se retrouve sur le territoire, jusqu'ici épargné.

INUITS DU NUNAVIK (vendredi 20 mars 2020)

Pour l'heure, sans être complètement interdite, la circulation aérienne sera désormais réduite, Makivik ayant coupé 50 % des vols des deux compagnies qu'elle gère. Les résidents du Nunavik sont fortement invités à ne pas se rendre au Sud sauf si c'est « essentiel », par exemple pour des traitements médicaux qui ne peuvent être repoussés. Les avions-cargos transportant notamment des vivres et du matériel médical sont maintenus.

PESSAMIT (vendredi 20 mars)

Elle a mis en place vendredi une guérite afin de contrôler l'accès.

À ce point de contrôle à l'entrée du territoire, tous devront s'identifier. Les membres et non-membres résidents de Pessamit, les fournisseurs et livreurs de commerce au détail ainsi que les travailleurs qui résident à l'extérieur pourront entrer.

En contrepartie, l'accès sera interdit aux touristes, visiteurs, non-membres innus et toute autre personne qui n'entre pas dans la catégorie des gens autorisés.

TNO, TERRE-NEUVE, ILE-DU-PRINCE-ÉDOUARD, NOUVELLE-ÉCOSSE ET NOUVEAU-BRUNSWICK

TERRE-NEUVE : Fermeture aux déplacements non essentiels et isolement obligatoire pour les gens des autres provinces qui entrent.

TNO : Frontières fermées au reste du Canada à tout voyage non essentiel

IPE : Fermeture aux déplacements non essentiels et isolement obligatoire pour les gens des autres provinces qui entrent. Présence de symptômes évaluée aux points d'entrée.

N.-É. : : Fermeture aux déplacements non essentiels et isolement obligatoire de 14 jours pour les gens des autres provinces qui entrent. Contrôle à l'entrée par les policiers et amendes jusqu'à 1000\$

N.B. : Ferme ses frontières aux déplacements non-essentiels en provenance des autres provinces par un point de contrôle routier. Les agents de la paix ont l'autorité de refuser l'entrée aux voyageurs. Isolement de 14 jours si entrée dans la province à partir d'une autre province. Carte d'identité demandée par les agents de la paix.

Position du ministre fédéral aux services autochtones (Marc Miller)

On va travailler avec les communautés qui veulent s'isoler », a-t-il dit au Devoir. « [Une] fermeture complète de la communauté, c'est quelque chose qu'on va respecter, mais ça comporte aussi des risques ». Selon lui, les mesures basées sur les données probantes de la science, comme la distanciation sociale et se laver les mains, sont encore celles qui doivent être préconisées. « Les fermetures de frontières ont des effets plus mitigés sur cette fameuse courbe [de pandémie]. »

Position de la ministre québécoise des affaires autochtones (Sylvie d'Amours)

« Limiter l'accès au Nord est « un bon choix ». « Non seulement je vais le respecter mais je dis bravo, car c'est courageux de prendre cette décision pour sauver cette communauté », a-t-elle déclaré en entrevue au Devoir. « Un peu partout au Québec, les communautés [autochtones] sont isolées et c'est une chance aujourd'hui quand on est en mode pandémie, car elles peuvent contrôler l'accès. »

ÉTAT DE SITUATION AU NIVEAU DES TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS

Traversiers du Québec

La société des traversiers a diminué la fréquence et le nombre de traversées.

Vols interrégionaux

Air Canada suspend toutes ses liaisons dans l'Est-du-Québec, à l'exception de celles avec Mont-Joli.

Les vols Québec—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine et Québec—Sept-Îles sont annulés du 1er au 30 avril, alors que les vols Montréal—Baie-Comeau sont suspendus du 23 mars au 30 avril.

Air Canada suspend ses vols vers l'Abitibi dès le 1^{er} avril.

Les réservations de vol pour les déplacements vers ou en provenance de la région du Nunavik ainsi que les vols intérieurs ne sont possibles que pour les travailleurs essentiels, les personnes référées pour traitements essentiels ainsi que les personnes qui veulent revenir à leur domicile. Tous les passagers sont également soumis à un questionnaire avant l'embarquement.

Position du DNSP et du gouvernement du Québec sur les déplacements entre les régions

« La Chine a réussi, avec des mesures très strictes, de moins contaminer les autres provinces », explique le Dr Arruda, à propos de la mise en quarantaine de toute la région foyer du virus, Wuhan. « Ça n'arrive pas du ciel, par en haut, dans la pluie ou dans la neige. Ça arrive par rapport aux déplacements. »

Le premier ministre Legault « demande aux Québécois, quand ce n'est pas essentiel, de ne pas voyager d'une région à l'autre ».

Position et consultation pour le Nord du Québec

Nous avons consulté les maires de nos communautés jamésiennes et ils sont tous d'accord avec l'orientation de fermer la région sociosanitaire du Nord-du-Québec à toute circulation non essentielle en provenance l'extérieur de la région. Cependant, il est impensable de fermer notre région si les Cris ne sont pas en accord avec cette position. Des discussions ont eu lieu entre la vice-présidente du Gouvernement régional Eeyou-Istchee-Baie-James et mairesse de la ville de Chibougamau et le Grand chef et président du Gouvernement régional. Le Grand Chef avait discuté de cette éventualité avec les chefs des communautés cries de Eeyou-Istchee et ils sont également favorables avec la fermeture des régions. Cependant, il doit y avoir une libre circulation entre les deux régions (10 et 18) pour les soins de santé et autres services essentiels. De plus, pour le secteur de Villebois et Valcanton qui sont dans notre région (région 10), aucune restriction de déplacement ne devra être faite vers l'Abitibi.

MESURES ACTUELLEMENT EN PLACE AU QUÉBEC

- L'obligation pour toute personne qui revient d'un séjour à l'extérieur de s'isoler pour une période de 14 jours. Cet isolement vise autant les voyageurs malades ou qui ressentent des symptômes que ceux qui n'en ont pas et qui sont en parfaite santé;
- La réduction au minimum des services et activités non prioritaires par l'adoption du décret 223-2020 déclarant la suspension de toute activité effectuée en milieu de travail jugée non prioritaire (PDF 36 Ko);
- L'interdiction de tout rassemblement intérieur et extérieur. Certaines exemptions décrites dans la section Rassemblements et événements sont toutefois prévues, par exemple pour les milieux de travail et certains commerces;
- La fermeture des établissements scolaires (écoles primaires et secondaires, centres de formation, établissements d'enseignement privés) jusqu'au 1^{er} mai inclusivement. Des

services de garde d'urgence sont ouverts en milieu scolaire pour les enfants de 4 à 13 ans du personnel de la santé, des services sociaux et des services essentiels;

- Un accès aux services de garde (CPE, services de garde subventionnés, non subventionnés et en milieu familial) réservé aux enfants de 0 à 5 ans du personnel de la santé, des services sociaux et des services essentiels jusqu'au 1^{er} mai inclusivement;
- Le report du remboursement de la dette d'études, y compris pour les personnes en situation de recouvrement, pour une période de 6 mois;
- L'interdiction des visites non essentielles dans les hôpitaux, les CHSLD, les ressources intermédiaires, les ressources de type familial pour les aînés et les adultes vulnérables ainsi que dans les résidences privées pour aînés sur l'ensemble du territoire québécois;
- La suspension temporaire des visites entre les enfants qui se trouvent en famille d'accueil, en centre de réadaptation ou en ressource intermédiaire et leurs familles biologiques;
- L'annonce du Programme d'aide temporaire aux travailleurs dans le cadre de la pandémie de COVID-19 (PATT COVID-19) pour soutenir financièrement les travailleuses et travailleurs qui ne sont pas admissibles à un programme de remplacement du revenu et qui sont visés par une mesure de confinement;
- L'annonce du Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises (PACTE) offrant un appui financier aux entreprises qui vivent un problème d'approvisionnement en matières premières ou en produits (biens ou services) ou qui vivent une impossibilité ou une réduction de la capacité de livraison des produits;
- L'annonce de mesures d'assouplissement aux modalités de prêts déjà consentis par Investissement Québec ou par l'entremise des Fonds locaux d'investissement;
- La couverture, par la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ), des services de santé liés à la COVID-19 fournis par correspondance ou par voie de télécommunication;
- L'ouverture de cliniques désignées pour s'occuper des personnes présentant des symptômes;

Les ressources professionnelles de la santé du Québec, notamment les médecins, les infirmières, le personnel de laboratoire et les paramédicaux, ont accès à des outils pour identifier rapidement un cas suspect de COVID-19, pour s'assurer de sa prise en charge adéquate et de l'application rapide des mesures de prévention et de contrôle nécessaires.

Source : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/situation-coronavirus-quebec/#c47907>

DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ ET AUTRES CONSIDÉRATIONS

La santé de la population dépend de plusieurs déterminants, les plus importants étant le revenu et l'emploi. Le taux de chômage est élevé dans certaines régions éloignées, notamment la Gaspésie. Un déclin de la population est aussi observé à plusieurs endroits. La saison touristique estivale n'est pas encore commencée.

Taux de chômage, régions administratives, régions métropolitaines de recensement et ensemble du Québec, 2009-2019

 [Exporter en Excel 2013](#)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
	%										
Régions administratives											
Bas-Saint-Laurent	9,2	10,0	8,5	8,2	9,9	9,0	8,0	8,1	6,1	5,4	5,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	9,9	8,2	8,4	8,0	9,0	9,9	8,3	7,9	6,9	6,1	5,5
Capitale-Nationale	5,4	5,2	5,8	5,5	5,1	5,5	4,7	4,6	4,7	4,1	3,5
Mauricie	9,8	9,2	8,2	9,6	9,3	8,6	7,9	7,1	6,0	5,1	5,5
Estrie	7,8	8,0	6,9	8,1	6,4	6,8	6,5	6,1	5,0	4,7	4,3
Montréal	11,3	9,6	9,8	10,1	9,6	9,8	10,5	9,5	8,2	7,2	7,2
Outaouais	6,4	7,0	7,9	6,5	6,7	7,4	7,4	7,2	5,6	4,9	5,0
Abitibi-Témiscamingue	9,7	8,3	7,8	6,8	7,1	7,2	7,0	6,6	5,1	3,8	3,9
Côte-Nord et Nord-du-Québec	10,0	7,2	8,0	7,7	7,8	8,8	9,8	8,7	6,0	4,9	4,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	16,2	14,7	12,9	12,8	15,8	16,4	14,7	14,6	11,7	12,9	13,0
Chaudière-Appalaches	6,1	5,4	5,2	4,6	5,5	5,3	5,0	5,5	3,5	3,3	3,3
Laval	7,2	7,9	7,0	8,4	6,6	7,1	8,0	7,3	6,7	5,3	4,3
Lanaudière	8,5	7,4	7,7	7,7	8,3	7,8	8,4	6,5	5,6	5,8	4,1
Laurentides	8,1	8,4	8,4	6,8	7,2	7,1	6,1	5,8	6,2	5,6	4,4
Montérégie	7,7	7,8	7,1	6,5	6,3	6,5	5,9	6,0	4,6	4,5	4,1
Centre-du-Québec	7,3	6,7	7,3	8,2	7,2	6,9	6,7	5,3	5,7	5,5	3,9

Source : https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/travail-remuneration/population-active-chomage/ra-rmr/taux_chomage_reg.htm

ANALYSE ET CONSTATS

- Les provinces ou territoires qui ont encore **peu de cas** ont pour la plupart pris la décision de limiter l'entrée de personnes provenant de provinces et régions où la transmission communautaire est présente. Ces régions du Canada ont la caractéristique d'avoir un **point d'entrée (de contrôle) limité qui rend l'opération faisable** (ex. : pont de la Confédération et traversier);
- Les points de contrôles sont faits par des policiers ou agents de la paix et non des agents de santé publique. Certains territoires donnent l'autorité aux policiers d'agir ou émettre des amendes;
- Certaines communautés autochtones ont pris la décision de contrôler les entrées considérant la vulnérabilité accrue de ceux-ci;
- L'est et le nord du Québec n'ont pas encore de transmission communautaire;

- La population en région est âgée et isolée;
- Les villages et dispensaires des régions éloignées n'ont pas les moyens des autres régions, ni l'équipement et infrastructures des centres péri-urbains ou urbains;
- Les régions éloignées ont une économie fragile et pour certaines un déclin important de la population.
- La saison touristique estivale n'est pas commencée;
- Le gouvernement du Québec a mis en place plusieurs mesures pour limiter la contagion et les impacts économiques;
- Il est probable que les prochains cas dans l'est et le nord de la province soient de moins en moins liés aux voyages internationaux mais beaucoup plus en provenance d'une autre région du Québec.
- La Chine a réussi à cesser complètement la transmission par un contrôle très serré de ses frontières;

RECOMMANDATIONS

Considérant :

- ❖ Les infrastructures et équipements limités en région éloignées;
- ❖ Que les personnes âgées ou malades chroniques sont les plus vulnérables;
- ❖ Que des communautés autochtones sont présentes;
- ❖ Des impacts majeurs advenant une transmission communautaire dans ces villages isolés;
- ❖ Que le nombre de cas est encore très faible sans transmission communautaire;
- ❖ Que nos régions ont une chance réelle d'éviter une transmission communautaire soutenue et les impacts à la santé associés en évitant l'entrée en provenance des autres régions du Québec ou la transmission communautaire est présente;
- ❖ Que les partenaires et élus sont déjà bien mobilisés et collaborateurs;
- ❖ Que la fermeture de la région aux déplacements non-essentiels pourraient avoir des impacts sur l'économie et le tourisme;
- ❖ Que la saison touristique estivale n'est pas débutée;
- ❖ Que les élus sont très sensibles à l'économie et au déclin démographique des régions;
- ❖ Que toute mesure visant à limiter l'entrée des autres régions du Québec doit être prise très rapidement considérant la situation favorable actuelle en comparaison du reste de la province;
- ❖ Que le contrôle des points d'entrée limités d'accès aux régions éloignées permet de protéger l'ensemble des communautés autochtones;

- 1. Recommander la présence permanente d'agents de la paix aux points d'entrée de nos régions pour sensibiliser et exiger un retour à la maison (ou point d'origine) pour tout voyage non-essentiel. Toute personne qui entre la région à partir d'une autre région du Québec ou province devra observer un isolement strict de 14 jours.**

- 2. Informer la population par tous les médias possibles, qu'il y aura un contrôle aux points d'entrée et que les voyageurs pourront se faire demander de retourner à la maison (point d'origine) dès samedi en cas de voyage non-essentiel.**
- 3. Limiter le fly-in/fly out aux services essentiels (ex. : Hydro-Québec) et en appliquant des conditions sanitaires optimales.**